



29 avril 2022

## Point Information COVID19

**Tous vaccinés,  
tous protégés.**

Prenez rendez-vous sur [www.cantal.fr](https://www.cantal.fr)



Dans le Cantal, la circulation du COVID-19 continue de décroître, mais reste néanmoins élevé avec un taux d'incidence de 1 114 cas pour 100 000 habitants pour la semaine 18 au 24 avril, et un taux de positivité des tests de 36,6 % pour la même semaine. Au 28 avril, 62 personnes sont hospitalisées pour Covid19, dont 4 en soins critiques.

Si l'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie, certaines personnes sont plus à risque de développer une forme grave de Covid-19. Il leur est recommandé, ainsi que pour leurs proches, de respecter avec une vigilance particulière l'ensemble des mesures barrières : porter un masque, aérer les pièces, se laver régulièrement les mains et saluer sans embrassades.

Il est également recommandé pour ces personnes plus vulnérables de réaliser leur deuxième dose de rappel. Elle est possible pour toutes les personnes de 60 ans et plus.

La vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie.

Toute personne non encore vaccinée est invitée à le faire dans les meilleurs délais afin de disposer d'un schéma complet de vaccination.

[Plus d'informations](#)

## 22 avril 2022 : journée nationale du souvenir des victimes de la Déportation



Serge Castel, préfet du Cantal, a présidé la cérémonie qui s'est tenue à Aurillac vendredi 22 avril en présence des autorités civiles et militaires, de M. Bourgoignon, président de l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, qui a lu le message commun des associations de déportés, de M. Labrousse, président du concours départemental de la Résistance et de la Déportation, qui a procédé à l'appel des noms des martyrs d'Aurillac, et de M. Sabut, fils de déporté qui a procédé au ravivage de la flamme du Souvenir. L'Harmonie d'Aurillac a également participé à cette cérémonie, en interprétant notamment le Chant des Partisans et le Chant des Marais.

Il s'est ensuite rendu à Murat aux côtés des autorités civiles et militaires réunies devant le Monument départemental de la Déportation.



Amélie De Sousa, sous-préfète de Mauriac, a également rendu hommage aux victimes et héros de la déportation à Mauriac, en présence des autorités civiles et militaires.



## Campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu en 2022

**QUAND DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE ?**

Dates limites :

Zone 1	départements 01 à 19 et non-résidents	24 mai 2022
Zone 2	départements 20 à 54	31 mai 2022
Zone 3	départements 55 à 976	8 juin 2022

impots.gouv.fr  
0 809 401 401 Service gratuit \*prix appel

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

**AVEC LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE**

Il suffit de vérifier que tout est exact et c'est déclaré !

impots.gouv.fr  
0 809 401 401 Service gratuit \*prix appel

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

### LE CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE

Remise à la poste des déclarations : 6 au 25 avril

Ouverture de la déclaration en ligne : 7 avril

Date limite dépôt papier : 19 mai

Date limite de déclaration en ligne : 24 mai pour le Cantal

### LE CONTEXTE SANITAIRE ET L'ACCUEIL DES CONTRIBUABLES DU CANTAL

Sous réserve d'une évolution du contexte sanitaire, l'accueil des usagers lors de la campagne d'impôts sur le revenu 2022 se déroulera dans des conditions habituelles (accueil en présentiel et accueil téléphonique).

Les services des finances publiques sont ouverts en privilégiant **l'accueil sur rendez-vous (téléphonique ou présentiel)**.

Ils sont également joignables via le numéro national unique 0 809 401 401 (appel non surtaxé).

Les contribuables cantaliens peuvent également se rendre dans les 15 établissements France Services répartis sur le département(1).

Les France Services assurent un accueil physique pour les usagers qui n'auraient pas trouvé de réponse à travers les autres canaux d'information pour être accompagnés dans leurs démarches, pour un premier niveau d'information, d'aide ou d'orientation vers le bon service de la DGFIP lorsque la question est complexe.

**Attention appelée : Aucune déclaration papier ne pourra être réceptionnée dans les France Services.**

Les 4 accueils de proximité mis en place dans les communes de Pleaux, Saint Cernin, Saint Martin Valmeroux et Saignes accueillent les usagers de ces communes.

### LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DE CETTE CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2022

- ⇒ Extension du périmètre des usagers éligibles à la déclaration automatique
- ⇒ Revalorisation exceptionnelle de 10 % du barème kilométrique
- ⇒ Frais de télétravail
- ⇒ L'avance immédiate de crédit d'impôt pour service à la personne
- ⇒ Lutte contre le non recours aux bourses scolaires
- ⇒ Relèvement du plafond de déduction des dons
- ⇒ Réforme de la taxe d'habitation

(1) Allanche, Champ-sur-Tarentaine, Chaudes-Aigues, Condat, Maurs, Montsalvy, Murat, Neuveglise-sur-Truyère, Pierrefort, Riom-es-Montagnes, Ruynes-en-Margeride, Saint Mamet la Salvétat, Vic-sur-Cère, Ydes, Bus CyberCantal

[Plus d'informations](#)

## Appel à projets "Quartiers d'été 2022"

Pour proposer des activités variées en juillet et août aux habitants des quartiers prioritaires de la



ville d'Aurillac (Marmiers / Quartier sud), un appel à projet est lancé afin de soutenir les différentes actions.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant :

- [] des rencontres et activités inter-quartiers,
- [] des activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- [] des activités mixtes afin de favoriser l'égalité femmes-hommes et les activités intergénérationnelles, pour une participation plus équilibrée.
- [] Les activités devront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques suivantes : activités sportives, culturelles, socio-éducatives et/ ou de sensibilisation à l'environnement et au cadre de vie.

**Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2022 à minuit.**

Pour retrouver l'appel à projet et la notice pour déposer un dossier :

[Plus d'informations](#)

## Interdiction de rassemblement festif à caractère musical

### INFORMATION

**Interdiction de rassemblement festif à caractère musical non autorisé de type rave-party, free-party ou teknival. Du 29 avril au 2 mai 2022 inclus.**



Un rassemblement non autorisé de type rave-party, free-party ou teknival est susceptible d'être organisé dans le département du Cantal, durant la période du 29 avril au 2 mai 2022 inclus. Or, à ce jour, aucune manifestation de ce type n'a fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture.

Ainsi, vu les risques de troubles graves à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique que présenterait le déroulement d'un tel rassemblement, associé au fait que l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit, Serge Castel, préfet du Cantal, interdit par arrêté préfectoral, tout rassemblement de type rave-party, free-party ou teknival sur l'ensemble du département du Cantal, du vendredi 29 avril à 18h au 2 mai 2022 à 8h inclus.

La circulation des véhicules à moteur transportant du matériel de sonorisation en liaison avec les manifestations festives pré-citées est également interdite, durant cette période et dans tout le département.

Le non-respect de ces mesures est passible des sanctions prévues par le code pénal, notamment de la confiscation du matériel saisi.

## Guides à destination des propriétaires bailleurs

GUIDES PROPRIÉTAIRE

**Pour en savoir plus  
sur les différentes aides  
dont vous pouvez bénéficier,  
consultez nos guides propriétaire**



Le ministère chargé du Logement met à disposition quatre guides pratiques à destination des propriétaires bailleurs pour les orienter dans toutes les étapes de leur projet et recenser l'intégralité des aides qui sont mises à leur disposition.

[Pour en savoir plus](#)

Service de la représentation de  
l'Etat  
et de la communication  
interministérielle  
Tél. : 04 71 46 23 00  
[pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

© 2022 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)



[Voir la version en ligne](#)